Comment notifier les utilisateurs qui doivent encore opter ?

Cette page cible particulièrement les **établissements publics utilisant le module CET d'oHRis**. En effet, les agents de la fonction publique doivent au plus tard le 31/01 choisir s'ils souhaitent maintenir leurs congés CET, se les faire indemniser ou les verser sur leur compte RAFP. Il s'agit ici de notifier les agents qui n'ont pas encore fait leur choix dans oHRis.

Dans oHRis, il existe une notification CET permettant de relancer les agents qui ne se sont pas encore exprimés sur leurs jours CET au-delà du solde de 15. Votre administrateur peut vous indiquer si cette notification est paramétrée et quand elle va être déclenchée. Si cette notification n'est pas paramétrée, votre administrateur pourra réaliser cette action en toute autonomie en suivant les actions décrites dans la page Comment activer une notification (ex. relance valideur congés) ?. Cette notification se nomme CET / Rappel aux utilisateurs CET de la date de fin d'option de la campagne CET.

Vous trouverez ci-après le détail du fonctionnement de cette notification.

- Le paramètre "Jours avant fin de campagne" permet de définir à quelle date les agents sont notifiés. Par exemple, si la date de fin d'option de la campagne est le 31/01 et que la valeur "29" est paramétrée, les agents seront notifiés le 31-29 = 2 janvier. La notification est donc envoyée 1 seule et unique fois. Si vous souhaitez une deuxième relance, il faut éditer cette valeur.
- Pour que cette notification soit fonctionnelle, il est impératif que la règle d'option "Solde autorisé pour opter" soit paramétrée dans votre campagne CET (cf. Les règles d'options à paramétrer pour un établissement public). En effet, elle permet d'identifier le solde à partir duquel les agents doivent opter.

Qui sont les agents notifiés ?

Les agents notifiés sont les agents :

- actifs, avec un profil CET utilisateur, et une date d'activation CET différente de null et antérieure à la date de début d'alimentation de la campagne en cours, ET
- qui ont déjà alimenté et dont le solde CET après alimentation est strictement supérieur au solde autorisé pour opter, OU
- qui n'ont pas alimenté et dont le solde CET avant alimentation est strictement supérieur au solde autorisé pour opter.

Comme toutes les notifications oHRis, selon son paramétrage, elle est transmise par mail à l'agent ou elle est présente sur son écran d'accueil oHRis.

Cette notification vous permet donc de vous affranchir de relancer par mail les agents qui n'ont pas encore opté.

Cette <u>notification ne couvre pas</u> le cas des agents qui ont alimenté, dont le solde CET est inférieur au solde autorisé pour opter, et qui n'ont pas envoyé leur formulaire CET en validation en choisissant de maintenir tous leurs jours (pour rappel, une alerte est levée à ce sujet en bas de la page Comment alimenter mon CET?).

Notez que la notification **CET / Votre formulaire CET n'a pas été envoyé en validation** couvre tous les agents ayant alimenté et n'ayant pas opté. Vous pouvez paramétrer une valeur X. Les agents ayant alimenté mais n'ayant pas opté seront donc relancés X jours après avoir alimenté.

 $\frac{\text{upuate.}}{2024/05/28} \ \text{module_cet:} comment_notifier_utilisateur_opter\ https://documentation.ohris.info/doku.php/module_cet:} comment_notifier_utilisateur_opter\ https://documentation.ohris.info/doku.php/module_cet:$

Préconisations:

Il peut être utile de :

- paramétrer la notification CET / Votre formulaire CET n'a pas été envoyé en validation avec une valeur de 10 jours, par exemple. Une seule notification sera envoyée à J+10 (J = date d'alimentation). Les agents qui ont alimenté et ont un solde CET inférieur à 16 seront donc notifiés dans le cas où ils n'ont pas envoyé en validation leur formulaire,
- paramétrer la notification CET / Rappel aux utilisateurs CET de la date de fin d'option de la campagne CET, avec une valeur de 29 jours, par exemple. Vous pouvez ainsi relancer le 2 janvier les agents qui doivent se positionner sur les jours CET au-delà du seuil de 15. Vous pouvez éventuellement effectuer une deuxième relance à J-10, par exemple.

From:

https://documentation.ohris.info/ - Documentation oHRis

Permanent link:

https://documentation.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_notifier_utilisateur_opte

Last update: 2024/05/28 09:18

